

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'irrigation d'un parc aménager avec potager, fontaine à eau et une future zone humide sur la commune de Brié Comte Robert (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17d.Dispositif de captage des eaux souterraines en ZRE	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG103 Tertiaire - Champigny en Brié et Soissonnais concerné par un périmètre de ZRE.
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Toutefois le projet ne prévoit qu'un débit de 6 à 7 m ³ /h, pour lequel il sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0., en plus de la rubrique 1.1.1.0 Il sollicitera la nappe du Champigny (Calcaire du Champigny s.s.) pour permettre l'irrigation du potager 1000 m ² , de la fontaine à eau et d'une future zone humide dans son prolongement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est sur une des propriétés de la mairie.

Ce jardin en friche va faire l'objet d'un espace paysager à vocation des habitants de la commune. Il sera composé d'une fontaine à eau, d'un potager et d'une future zone humide, le tout présentant un espace de détente et de promenade pour les tiers personnes. Des essences déjà présentes seront conservées mais la majeure partie doit faire l'objet d'un réaménagement. Afin de couvrir les besoins en eau de la fontaine, de la zone humide et du potager il est nécessaire pour la ville d'avoir un ouvrage d'eau sur place. L'idée étant de disposer d'une ressource en eau avec une qualité suffisante pour les besoins attendus sans pour autant devoir utiliser l'eau potable de la commune.

Ce site est prévue pour la création d'un forage de type irrigation. Les débits escomptés sont de l'ordre de 6 à 7 m³/h, avec un volume annuel qui sera inférieur à 10 000 m³. Les volumes étant dépendant des besoins réels en eau. Le volume présenté constituant un maximum.

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau du projet avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés pour l'alimentation pérenne de la fontaine, de la future zone humide et dans une moindre mesure le potager.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 28 m de profondeur ancré dans le calcaire de Champigny

Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 28 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'innocuité de la surface et du calcaire de Brie

Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 66 m de profondeur dans le calcaire de Champigny s.s.

Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø112x125 mm, crépiné slot 1 à 1,5 mm au niveau du Calcaire de Champigny entre 41 et 66 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir les besoins en eau pour le potager et assurer la pérennité d'alimentation de la fontaine à eau et de la future zone humide

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.3.1.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lors de la phase de travaux	environ 150 m2
Après travaux et pour l'exploitation	3 m2
Le parc	8 278 m2
L'espace zone humide	200 m2
La Fontaine	10 m2
Le potager	1000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

accès du site depuis le centre ville
puis par la rue du parc des Sports.

Parcelles n°465, 467, 469, 471 et 474
de la section AW du cadastre
communal

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 36' 18" 94 Lat. 48° 41' 16" 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I la plus proche, à 5,5 km au nord ouest : FR110030004 Friches de "la Girée" ZNIEFF type II la plus proche, à 1,8 km au sud-est : FR110001628 Basse vallée de l'Yerres et à 6,2 km à l'est : FR110020154, Forêt de la Lechelle et de Coubert
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain prescrit 77DDT20010003 - PPRsecheresse Brie-Comte-Robert Prescrit le 11/07/2001 - Aléa tassement différentiel
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de la nappe du Champigny (arrêté n°2009/DDEA/SEPR/497 en application de l'arrêté 2009-1028 du Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie. Il est rappelé que le projet sera soumis à déclaration suivant la rubrique 1.3.1.0 (débit de prélèvement inférieur à 8 m3/h) et un volume annuel inférieur à 10 000 m3.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des périmètres de protection de captage, la commune est interconnectée au réseau sud Morsang
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 19 km de la Directive Habitat FR111000795 Massif de Fontainebleau Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 6 à 7 m ³ /h en pointe pour un volume annuel inférieur à 10 000 m ³ dans les calcaires du Champigny
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m ² une fois terminé pour le forage et de 10 m ² pour la fontaine d'eau, 1000 m ² pour le potager et 200 m ² pour la zone humide attenante à créer Le projet se veut vertueux et permettre de mettre en avant un patrimoine paysager important pour la commune
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée. Le reste du parc sera au contraire un lieu de repos

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines</p> <p>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p> <p>Travaux de vibration pour la réhabilitation du parc sur 1 à 2 mois</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création via un système d'irrigation afin de répartir au mieux (volume de l'ordre de 580 m3) puis alimentation de la fontaine d'eau, de la zone humide et du potager</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun autre projets susceptible de ce cumulé avec le projet de réhabilitation du parc et donc du forage

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet de réhabilitation du parc va apporter au contraire une forte valeur ajoutée à la commune et participer au développement de l'espace naturel au coeur de la ville

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Ce projet se veut vertueux et au contraire valorisant pour l'environnement et l'espace paysager qu'il va créer

Les types d'impacts engendrés par la réhabilitation du parc et la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié aux travaux et à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée. Les engins circulants dans l'espace seront pourvus de kit de dépollution en cas d'avarie.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère limité de l'exploitation (exploitation annuel inférieur à 10 000 m3) et l'enrichissement patrimonial qu'elle apportera (création d'un espace naturel à forte valeur ajoutée) et par l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les débits (6 à 7 m3/h) ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants (cf annexe pour incidence), les premiers forages déclarés dans la Base Nationale des Prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) étant situés à plusieurs kilomètres au nord de la commune, le projet s'inscrit en dehors des périmètres éloignés. L'alimentation en eau potable de la commune ne se fait pas par forage mais par l'interconnexion avec le réseau sud Morsang.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Brie Comte Robert - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 2 : Photographie - annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : Evaluation simplifié Natura 2000 - annexe 5 : Coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Brie Comte Robert

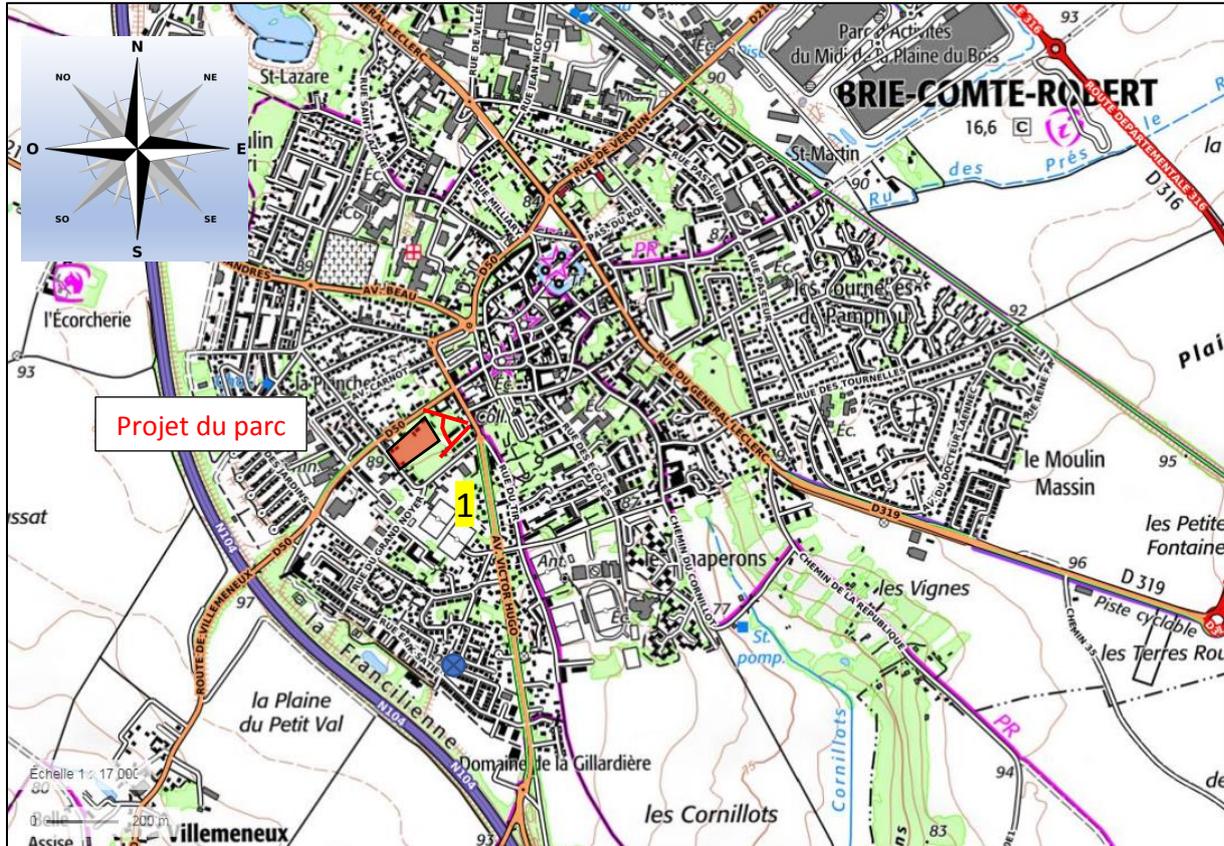
le 04/12/2020

Signature



Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

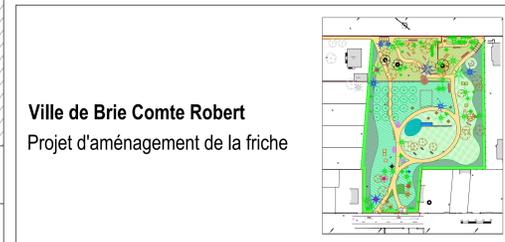
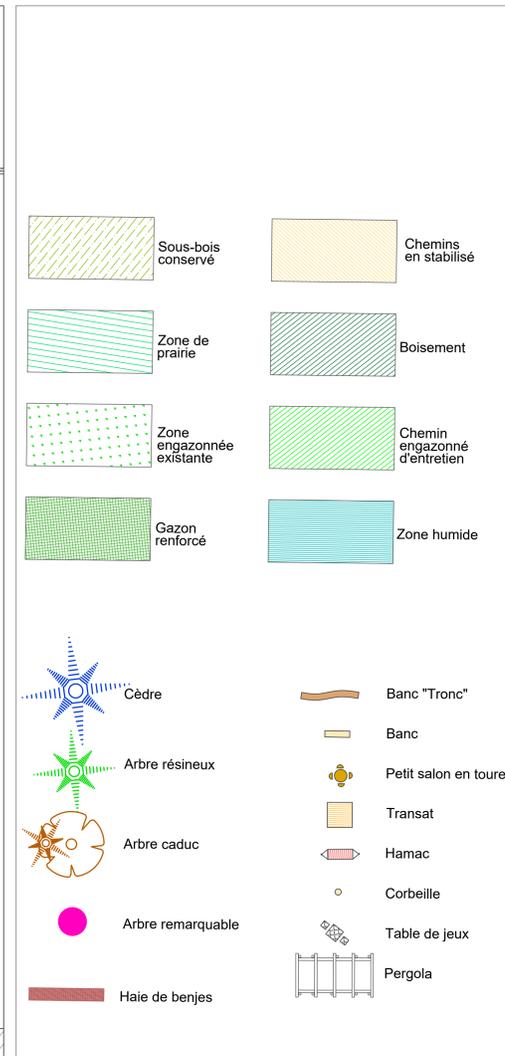
L'altimétrie moyenne évolue à +89 m NGF et le forage sera implanté sur le bas de la parcelle AW 465.



Le réseau sera enterré



1



Ville de Brie Comte Robert
Projet d'aménagement de la friche

Maitrise d'Ouvrage : VILLE DE BRIE COMTE ROBERT
Hôtel de ville
2 rue de Verdun
77170 Brie Comte Robert

Maitrise d'Oeuvre : L'Arbre à CaM - Paysagiste urbaniste
49 av du maréchal de Lattre de Tassigny
94600 Choisy le Roi
Tel / Fax : 09 51 33 60 69
Mail : l.arbreacam@gmail.com

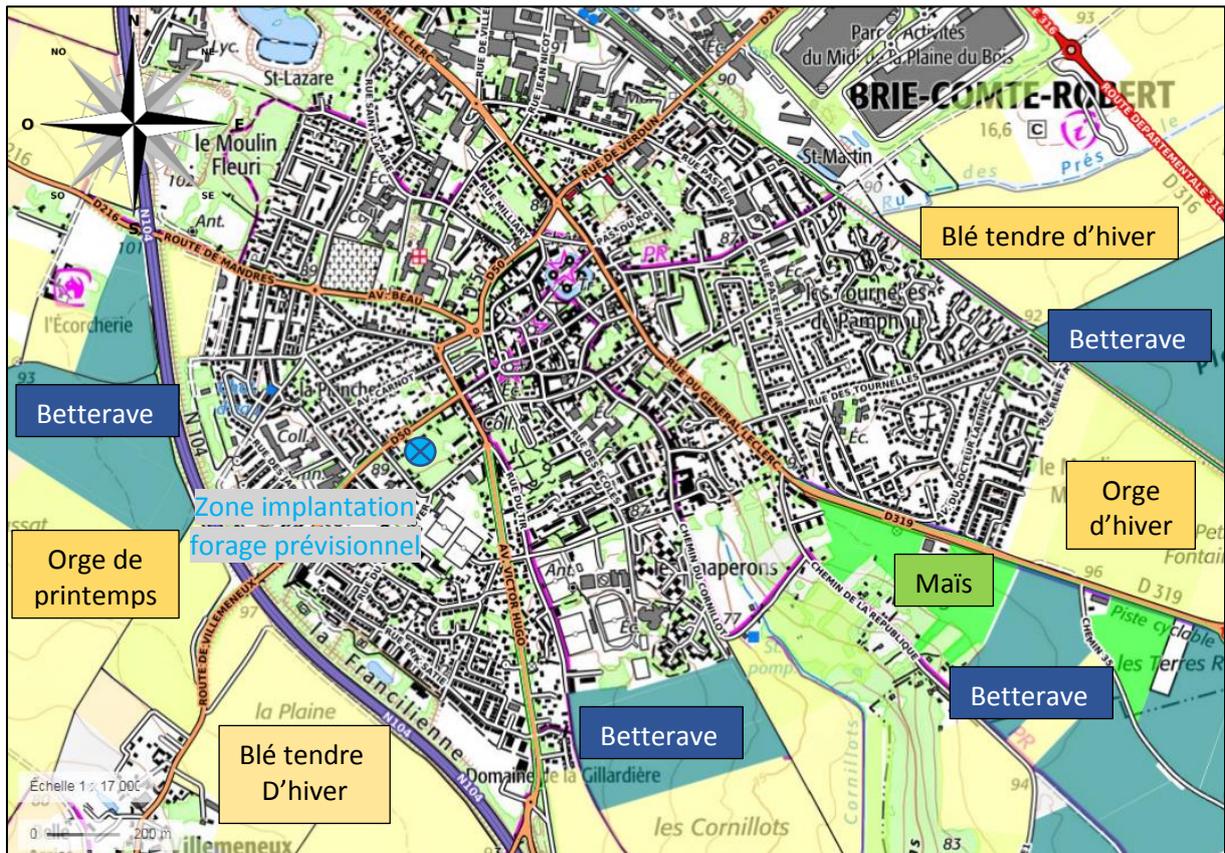
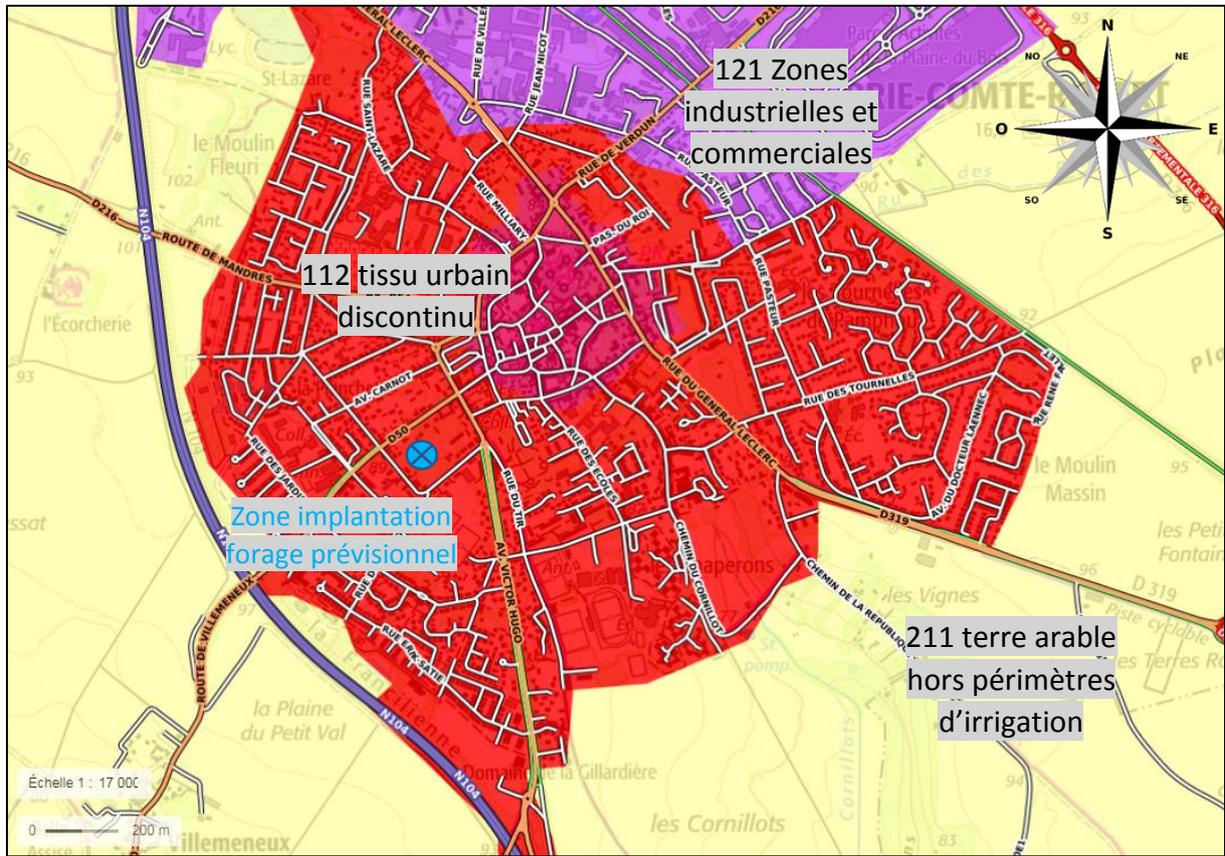
PRO Plan de plantation

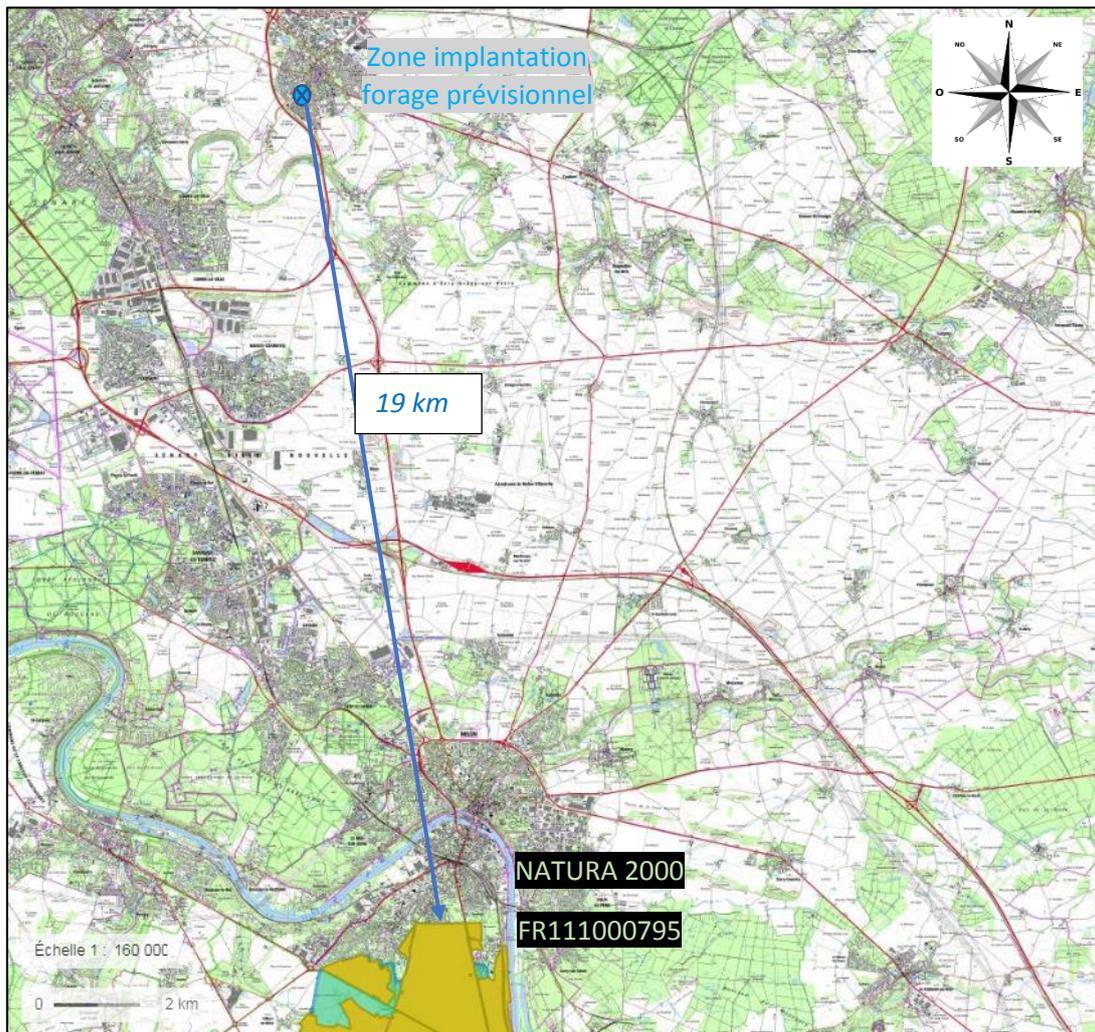
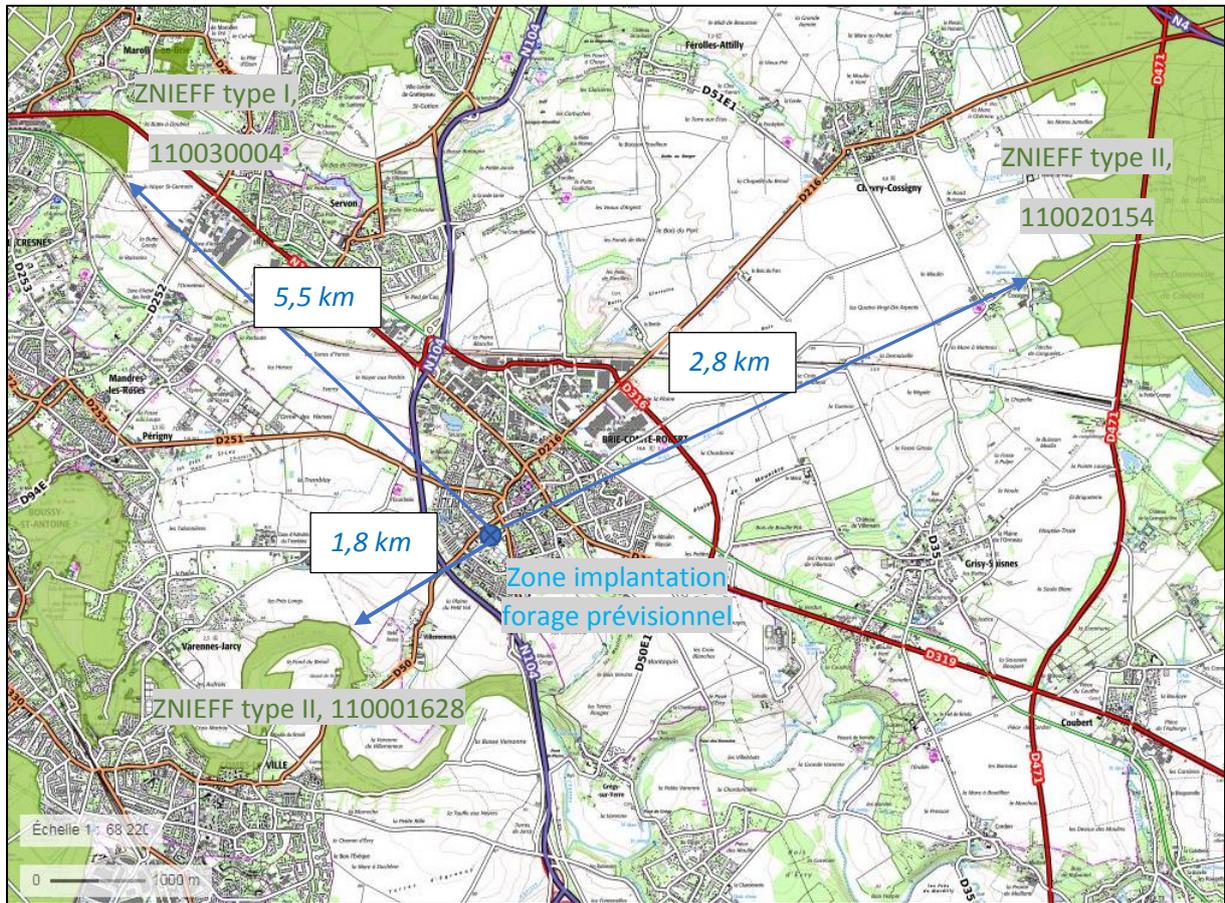
Echelle : 1/200 ème

Date : Décembre 2020 Plan émis par : L'Arbre à CaM

RGF 93 (CC49)
tème NORMAL-
décimétrique





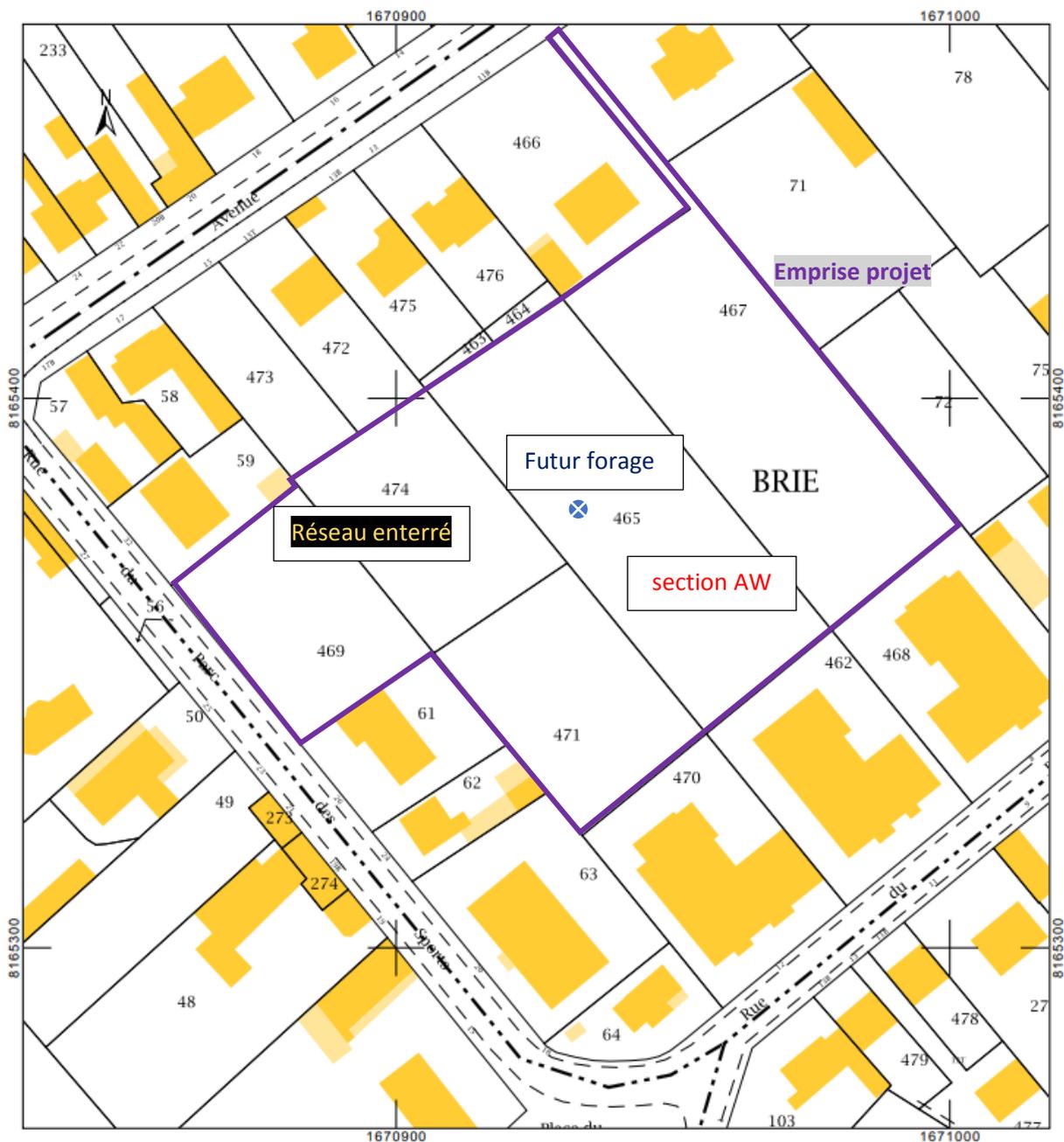


L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit du projet

Coupe géologique estimée au niveau du projet					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
LP	0	+89	1	Limon	Quaternaire
g1b	1	+88	3	Calcaire de Brie	Sannoisien
g1a	4	+85	6	Argile et marne verte	
e7b	10	+79	16	Marne de Pantin Marne d'Argenteuil	Ludien
e7a	26	+63	40	Calcaire de Champigny	
e6e	66	+23	2	Marnes à Pholadomyes	
e6d	68	+21	5	Calcaire Saint Ouen	Marinésien
e6b-c	73	+16	3	Sable de Beauchamp	Auversien
e5b-d	76	+13	30	Marnes et Caillasses et Calcaire grossier	Lutétien
e3-4	106	-17	65	Sables et Argiles plastiques	Sparnacien

Compte tenu de la lithologie prévisionnelle observée, au droit du site, la perméabilité de chacun des horizons a été regardée. Elle permet d'apprécier, en plus de la lithologie de l'horizon, l'intérêt d'exploiter la formation.

Le tableau ci-après présente les assises géologiques reconnues comme terrains perméables susceptibles de fournir de l'eau au droit du projet :

Terrains reconnus comme perméables au droit du projet			
Figuré	Age	Unité lithologique	Nature des terrains
LP	Quaternaire	Limon / Limon sableux	IMPERMEABLE
g1b	Sannoisien	Calcaire de Brie	PERMEABLE
g1a		Argile et marne verte	IMPERMEABLE
e7b	Ludien	Marne de Pantin Marne d'Argenteuil	SEMI-PERMEABLE
e7a		Calcaire de Champigny	PERMEABLE
e6e		Marnes à Pholadomyes	PERMEABLE à SEMI-PERMEABLE
e6d	Marinésien	Marno calcaire	PERMEABLE
e6b-c	Auversien	Sables et grès	PERMEABLE
e5b-d	Lutétien	Marnes et Caillasses Calcaire grossier	PERMEABLE
e3-4	Sparnacien	Argiles plastiques	IMPERMEABLE

Au droit du projet il existe deux nappes aquifères séparées par l'écran imperméable des marnes vertes :

- Une première nappe dans le calcaire de Brie ; c'est une nappe libre, très limitée et non exploitée dans le secteur en dehors d'ancien puits privé ;
- Une seconde généralement captive, groupant tous les horizons entre le calcaire de Champigny et la base des sables Yprésien.

Aussi, au droit du projet, c'est cette seconde nappe qui devra être sollicitée afin d'avoir un potentiel aquifère intéressant **pour fournir les besoins**.

L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRHG103 Tertiaire – Champigny-en-Brie et Soissonnais.

Elle fait partie d'une zone de répartition des eaux qui abaisse le débit pour le seuil d'autorisation à 8 m³/h.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau (banque nationale des prélèvements en eau) disponibles, il y a deux prélèvements sur nappe sur la commune de Brie-Comte-Robert, situé à 1,7 km au nord est dans la zone d'activité du Tubœuf dont les volumes annuels moyens sont de 100 000 m³ (en 2018).

La nappe des calcaires de Champigny s.l. est un aquifère de type multicouche composé du calcaire de Champigny, des calcaires de Saint-Ouen, Sables de Beauchamp, des calcaires du Lutétien et des sables Yprésien. Ce réservoir est de type calcaire dominant, fissuré. Cet aquifère se trouve sous les marnes supragypseuses et est affleurant dans les vallées comme au niveau de l'Yerres. La nappe est libre, le sommet de l'aquifère est dénuyé. Elle s'écoule vers l'ouest d'une manière générale avec un gradient de 1 à 2‰.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe du Champigny (s.l.) est compris entre 4 et 35 m³/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité est comprise entre 2.10^{-4} et $9,4.10^{-2}$ m²/s. Sur les forages déclarés à la BNPE et situé dans la zone d'activité des débits de 30 à 40 m³/h sont observés.

Le coefficient d'emmagasinement semble compris dans une fourchette assez large de 2,5 à 8,5%.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

A cet effet, les cartes piézométriques du Champigny permettent d'obtenir le niveau piézométrique au niveau du projet (piézométrie de la nappe en période de basses eaux (2003) et hautes eaux (2004)) qui serait de l'ordre de +48,5 m NGF à +48,8 m NGF, soit environ 41 m/sol.

En complément la chronique piézométrique du forage 2208X0036 implanté sur la commune de Verneuil-l'Etang permet d'observer les fluctuations de la nappe depuis 1988. Bien que les variations annuelles restent de l'ordre du mètre, à plus grande échelle les variations peuvent attendre des cycles de l'ordre de 10 m.

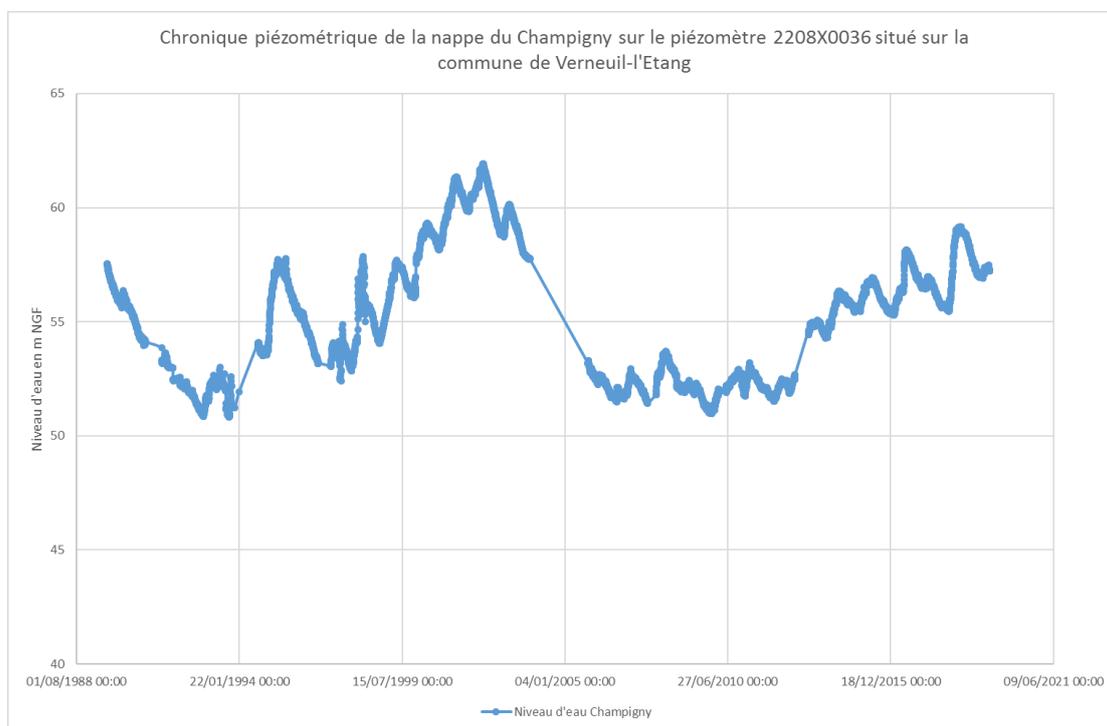
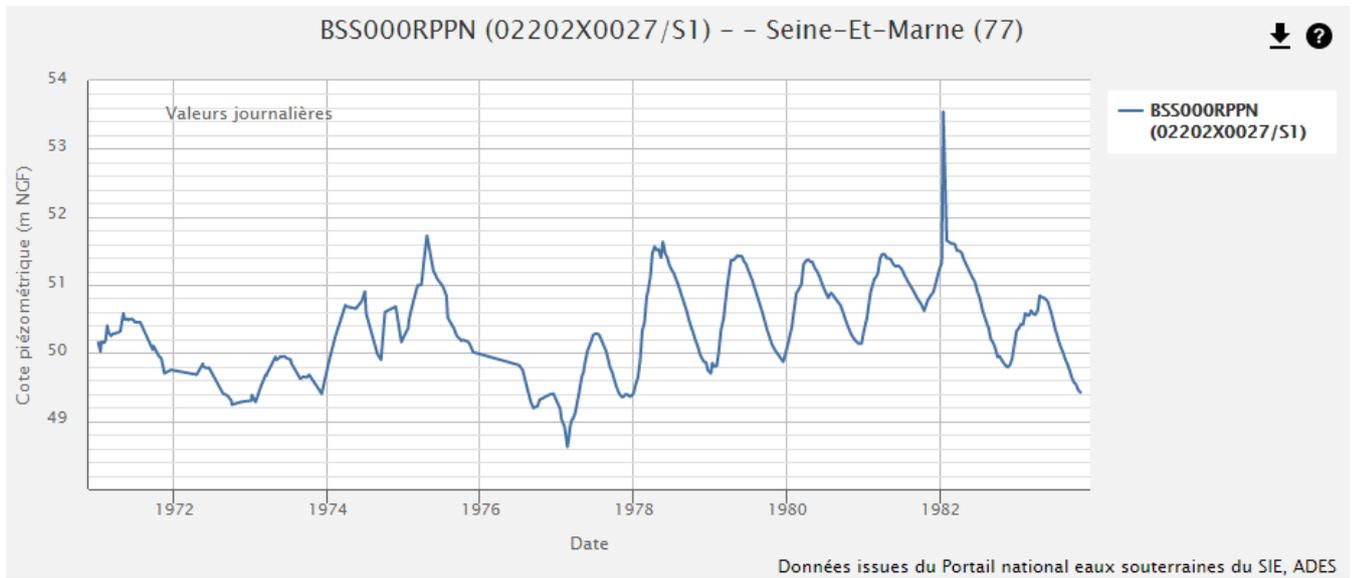


Figure 1 : Chronique piézométrique de la nappe du Champigny à Verneuil-l'Etang

Une autre chronique piézométrique sur la commune de Brie Comte Robert permet de faire un parallèle.



Chronique piézométrique de la nappe du Champigny à Brie Comte Robert

Ce dernier est situé à 1 km à l'est du projet.

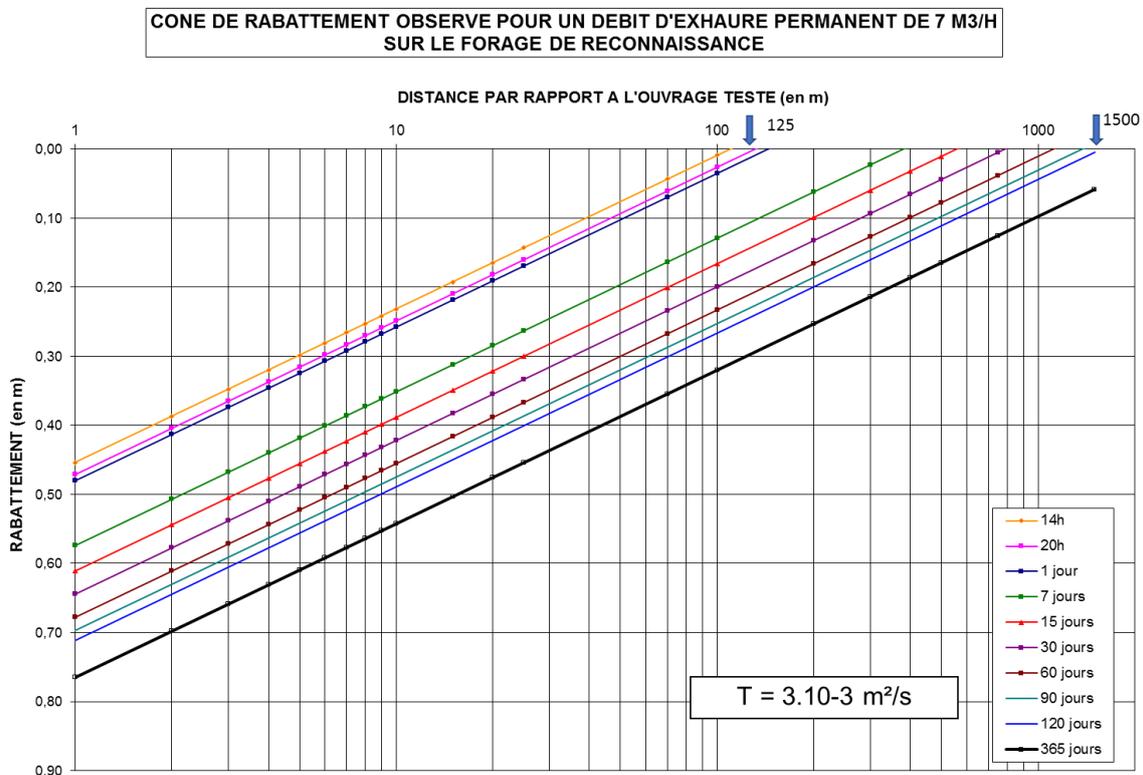
Les mêmes constatations sont faites.

Ainsi, les variations annuelles semblent plus importantes que celles annoncées par les cartes piézométriques de 2003 et 2004

Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe du Soissonnais avec :

- Transmissivité de $3.10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$
- Coefficient d'emmagasinement : 3%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation



Le rayon d'action est nul à 125 m. Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Mairie Brie Comte Robert

Commune et département : Brie Comte Robert, Seine et Marne

Adresse : 2 rue de Verdun
77.170.BRIE.COMTE.ROBERT

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet

Projet alimentation par forage d'eau d'une fontaine d'eau

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n°

Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n°

Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage communal pour alimenter en eau une fontaine d'eau, un potager et une future zone humide

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Brie Comte Robert N° Département : 77

Lieu-dit :

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)
n° de site(s) : (FR11-----)
n° de site(s) : (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région)
n° de site(s) : (FR-----)
n° de site(s) : (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
A ¹⁹ km (m ou km) du site n° de site(s) : Forêt de Fontainebleau (FR-----) 111000795
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR-----)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Permanente :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Surface Totale :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) :

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période ou date précise si connue : (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps Automne
 Eté Hiver

- Fréquence :

- unique chaque année
 chaque année autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter un potager, une fontaine et une zone humide

f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € à 100 000 €
 de 5 000 à 20 000 € > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique Pistes de chantier, circulation
 Poussières, vibrations Pollutions possibles
 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
 Bruits
 Autres incidences

Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions »
 Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

1 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Site inscrit |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) | |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture (à préciser) : | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) | |
| <input type="checkbox"/> Construite (parking, constructions diverses, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : | |
| <input type="checkbox"/> Aucun | |

Commentaires :

.....

.....

.....

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieus forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieus rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m ²	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

Réversible

Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser :

.....
.....
.....

CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Lyon

Signature :

Le (date) : 04/12/2020

Cachet :



Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

COMPLEMENTS AU DEPOT DU CERFA

Vous avez émis une demande de complément dans le cadre de l'instruction du dossier afin de le déclarer complet pour la recevabilité de la saisine.

Vous trouverez ci-après un retour des éléments actuellement à disposition suivant l'avancement du projet et en accord avec vos demandes :

- **Point 1** : *développer davantage l'aménagement du parc public conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement* :

Comme présenté dans le Cerfa, il s'agit de la réhabilitation d'une zone naturelle actuellement en friche à vocation de parc public sur 8 278 m². Dans ce cadre le réaménagement du site, prévoit la création de 1 000 m² de potager, de la création d'une zone humide relié par la Fontaine et le tout alimenté par un forage d'eau souterraine.

Sur la phase travaux, l'aménagement paysager prévoit la plantation d'arbres, arbustes et vivaces, ainsi que la création d'allées en stabilisé pour permettre le parcours du parc. Certains arbres remarquables existants seront conservés dans cet aménagement. L'installation d'un préfabriqué aménagé en toilettes publiques est prévue. Ce dernier sera connecté au réseau d'assainissement et à l'eau potable. La création de la zone humide naturelles se fera en terrassant avec une mini-pelle.

Sur la phase exploitation, le jardin sera entretenu en gestion différenciée avec fauchage tardif et zéro phyto. L'eau du forage servira à arroser les plantations paysagères les trois premières années et le potager perpétuel souhaité par les habitants. Il sera principalement composé de légumes anciens et cultivés comme autrefois. Le forage alimentera la fontaine qui sera en circuit fermé et complètera l'évaporation naturelle de la zone humide due à la chaleur.

- **Point 2** : *il apparait sur le plan de plantation la présence d'arbres remarquables ; des études faune/flores ont-elles été réalisées ? Depuis combien de temps ce terrain communal est-il délaissé ?*

Une étude a bien été réalisé par l'association Seine et Marne environnement (SEME) pour effectuer des relevés naturalistes sur la zone appelée « La Friche » situé rue du Parc des Sports. Cet ancien jardin bourgeois, laissé à l'abandon depuis plusieurs années (a posteriori depuis 2014) va subir des travaux à partir de janvier 2021 afin de requalifier cet espace en jardin public. Il s'agit d'un projet participatif avec les habitants.

*L'étude est fournie **en annexe**.*

Tassin, le 21 décembre 2020

Florian MATHIEUX
Hydrogéologue - Président